L'avocat vous répond

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **7 (1977)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'AVOCAT VOUS RÉPOND

Faillite en vue

Ma fille est secrétaire dans une entreprise de construction qui bat fortement de l'aile et qui va sans doute tomber en faillite. Depuis deux mois elle n'a pas touché son salaire. Que va-t-il se passer si l'entreprise tombe effectivement en faillite ? Ma fille pourra-t-elle toucher ce qui lui est dû ?

Par prudence, votre fille devrait déjà chercher un nouvel emploi. La loi prévoit que, dans la faillite, les créances des salaires sont privilégiées. Cela signifie que les employés et ouvriers sont payés les premiers sur le produit de la réalisation des biens de l'entreprise tombée en faillite. Votre fille pourra donc récupérer son salaire jusqu'à la fin de son emploi, à condition évidemment qu'il reste quelques biens (machines, etc.) à vendre.

Pensions alimentaires

Ma fille va épouser prochainement un homme qui a déjà deux divorces derrière lui. Est-il exact qu'il doive payer une pension à ses deux ex-femmes, bien que l'une d'elles soit remariée à un homme qui a une très belle situation ?

Non, Madame, c'est inexact. Votre futur beau-fils doit payer une pension à celle de ses ex-femmes qui n'est pas remariée, mais non à l'autre, puisque les pensions alimentaires après divorce cessent en cas de remariage de la bénéficiaire.

Me X

— Vous pensez que c'est drôle ? Il attend le résultat des courses pour savoir si nous partons en voyage de noces ! (Dessin de Vigno-Cosmopress).

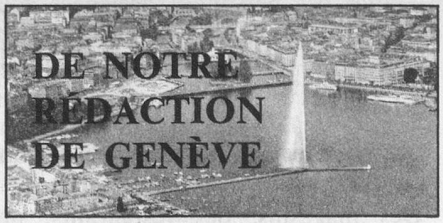

Entretien avec un pacifiste

C'était l'un de ces moments de rare perfection qu'offre parfois la vie, à saisir vite en tâchant d'en apprécier toute la valeur. Instant d'équilibre entre la nature et les êtres, trêve au milieu des orages de l'été, accord entre la limpidité de l'air, la douceur de la campagne genevoise livrée au soleil et les propos de celui que nous sommes venues voir. Et pourtant, à l'ombre des pommiers ce sont des choses graves qui sont évoquées. La paix : comment la préserver de l'esprit de conquête ? La violence : comment lutter pacifiquement contre ses manifestations ? L'intolérance : comment la déraciner ? En filigrane, la guerre, que tout, dans cet endroit paisible, concourt à vouloir abolir, dans les esprits et dans les faits.

Les champs de blé qui nous entourent, et dont les vagues semblent aller battre le pied du Salève, sont prêts pour la moisson, dorés malgré les pluies qui en ont couché parfois les épis. Les années qui ont passé sur notre interlocuteur ont marqué son visage sans toucher à la chaleur de son regard et de son sourire, reflet de la volonté de paix qui l'anime. La récolte parviendra, malgré tout, à se faire. L'homme, lui, verra-t-il aboutir ses efforts pacifistes ?

Jurassien par son père, Béarnais par sa mère, Robert Junod a derrière lui une longue carrière dans l'enseignement, comme professeur de français et de philosophie au Collège Calvin de Genève. Humaniste, écrivain (« La Vision du Divin », « Floraison », « Les Grâces », « Antoine »), pacifiste acquis aux thèses de Ghandi, il a été marqué par l'exemple de Cérésole, ce Vaudois plus connu à l'étranger que dans son propre pays, qui créa le « Service civil international » à l'issue de la Première Guerre mondiale. L'idée était, déjà, de substituer au concept de service militaire la notion d'une aide à apporter à autrui. Orientation générale de toute une vie, son adhésion à la non-violence s'est faite par des prises de conscience graduelles, étayées par des expériences humaines et philosophiques.

— Comment est-elle née ?

— De l'influence du milieu familial très croyant qui était le mien. J'ai été ouvert à la non-violence par le christianisme, la lecture des Evangiles — les Béatitudes en particulier — dont l'idée de violence est exclue. Le Christ est la non-violence même et les chrétiens devraient se conformer à cette inspiration divine.

La Deuxième Guerre mondiale, et surtout l'éclatement de la bombe d'Hiroshima, le confirma dans ses convictions. Il lui fallait désormais traduire cette adhésion intérieure dans des actes.

— De quelle manière ?

— Appartenance à divers organismes non-violents, soutien et participation à leurs actions, écrits.

» Appartenance en particulier au Conseil des Associations suisses pour la paix (CAP), mouvement pacifiste

Calendrier social 1977

Grande fête d'automne des aînés romands

Neuchâtel, samedi 22 octobre. *A ne pas manquer !*

Voir les pages roses du dernier numéro d'« Aînés », et le rappel paraissant dans ce numéro, en page 11.

10e anniversaire du Club d'aînés de Carouge

Le 13 octobre, salle des fêtes de Carouge, à partir de 11 h.

Participation réservée aux membres, avec invitation spéciale à ceux ayant fêté ou devant fêter leur 80e anniversaire en 1977.

Musique, danse, chants et mimes exécutés par les enfants d'une classe enfantine de Carouge, revue de variétés, repas communautaire.